



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.uouv.fr

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Compte rendu de la séance du 10 avril 2018

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 29 mars 2018, s'est réunie le 10 avril 2018, à Villabé (91), sous la présidence de M. RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant Madame la Préfète.

1) Membres de la commission

1.1 Membres présents :

- M. Yves RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant la Préfète de l'Essonne ;
- Mme Danielle ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France ;
- M. Antoine BIBIÉ, représentant la SAFER (voix consultative) ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale ;
- Mme Pauline CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne ;
- M. Didier HARDOUIN, représentant l'union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France ;
- M. Florian GIRAUD, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest ;
- M. Philippe MORCHOISNE, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest ;
- Mme Julie OZENNE, représentant le réseau AMAP Île-de-France, à partir de l'examen du PLU de Chilly-Mazarin.

1.2 Pouvoirs

- M. Yves RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant la Préfète de l'Essonne, dispose d'un pouvoir de M. Jean-Luc CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les maires ;
- Mme Danielle ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France, dispose d'un pouvoir de M. Jean-Pierre MOULIN, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale dispose d'un pouvoir de Mme Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des Notaires de l'Essonne ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest, dispose d'un pouvoir de M. Nicolas HOTTIN, représentant des Jeunes Agriculteurs.

1.3 Membres absents et/ou excusés :

- Mme Charlotte BOUCHAUD, représentant l'agence de l'Office National des Forêts interdépartementale Île-de-France Est (voix consultative) ;
- M. Thierry LANOE, représentant la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France ;
- M. Pascal MARTIN, représentant l'agence de l'Office National des Forêts interdépartementale Île-de-France Ouest (voix consultative) ;

- M. Patrick OLLIER, président du Conseil de la Métropole du Grand Paris ;
- M. Olivier RUSSEIL, représentant l'INAO ;
- M. Christian SCHOETTL, maire de Janvry, représentant les maires.

2) Invités à titre d'expert

- M. François MARAIS, représentant des Jeunes Agriculteurs ;
- Mme Aline GUEGAN, de la chambre d'agriculture de Région Île-de-France ;
- Mme Valérie BRILLAUD et M. Johann PENEAU, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation du dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU du Plessis-Pâté, du PLU des communes de Dannemois et Gironville-sur-Essonne, et d'une autorisation d'urbanisme ;
- M. Pierre RAMEL, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation du dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU du Plessis-Pâté ;
- Mme Anne-Laure CARAT, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation du PLU des communes de Dannemois et Gironville-sur-Essonne ;
- Mme Estelle KUHN et Mme Johanna OBIDOL, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation du PLU des communes d'Angerville et du Val Saint-Germain ;
- Mme Chloé HARDOUIN, M. Henri VACHER et Mme Marie CHAUVOT, de la direction départementale des territoires de l'Essonne.

3) Quorum et ordre du jour

M. Yves RAUCH constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ordre du jour :

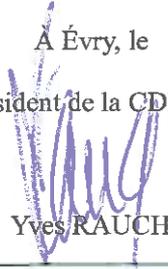
- Compte rendu et fonctionnement de la commission : le compte rendu de la séance du 16 mars 2018 est validé à l'unanimité ; la proposition de modification de l'article 13 du règlement intérieur de la CDPENAF 91 fait l'objet d'amendements adoptés à l'unanimité ;
- Étude du dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU du Plessis-Pâté ;
- Étude du PLU de la commune de Dannemois ;
- Étude du PLU de la commune de Gironville-sur-Essonne ;
- Étude d'une autorisation d'urbanisme située sur la commune de Videlles ;
- Étude du PLU de la commune d'Angerville ;
- Étude d du PLU de la commune du Val-Saint-Germain.

4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU du Plessis-Pâté : M. Sylvain TANGUY (Maire), M. Romain MICHEL représentant la mairie, M. Alain GAYRARD, directeur de projet à la SPL "Val d'Orge 91", et Mme Delphine LUMINA du bureau d'études Espace Ville ;
- PLU de Dannemois : M. Fabien KEES (Maire) et M. Guillaume GRAVELEAU, directeur du bureau d'études Conseil Développement Habitat Urbanisme (CDHU) ;
- PLU de Gironville-sur-Essonne : M. Alain EECKEMAN (Maire) et M. Guillaume GRAVELEAU, directeur du bureau d'études Conseil Développement Habitat Urbanisme (CDHU) ;
- PLU d'Angerville : M. Johann MITTELHAUSSER (Maire), et M. Gilles QUERE, représentant le cabinet d'études SIAM URBA ;
- PLU du Val-Saint-Germain : M. Serge DELOGES (Maire), et M. Maurice ROBIN, 1^{er} adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, représentant la mairie, et M. Gilles QUERE, représentant le cabinet d'études SIAM URBA.

À Évry, le 20 AVR. 2018

Le président de la CDPENAF,


Yves RAUCH

Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>